

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

SG 88/107
Objet

REHABILITATION DU GROUPE
CLEMENCEAU - PARTICIPATION
DE LA VILLE DE ROYAN A
L'APPEL D'OFFRE POUR LES
LOCAUX TECHNIQUES

DATE DE CONVOCATION

29 AOUT 1988

DATE D'AFFICHAGE

29 AOUT 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 31

UNANIMITE

RECU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

16 SEP 19 88

APPLICATION LOI N° 88
du 2-3-1982

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le HUIT SEPTEMBRE

à 19 heures 15

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BENOIT -
Mme BUCHET, Adjoints

M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU -
CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes de GAYE - DEVIGNE - FONTAN -
GAUDIN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -
PAPEAU - POTENNEC - RIVES - ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT
DAUZIDOU par M. BOUTET
Mme LAFAYE par Mme BUCHET
GEOFFROY par M. CANDAU
REVOLAT par M. MARCONI
THOMAS par M. TAP

Absents : M. MOST - Mme JEAN

Melle DEVIGNE a été élue Secrétaire

M. ROUDOT quitte la séance en donnant
pouvoir à M. RIVES.

A la demande de la Ville de ROYAN, l'Office
Public Départemental des H.L.M. de Charente-
Maritime doit lancer un appel d'offres, pour la
réhabilitation de l'ensemble du Groupe Clémenceau.

Il convient de rappeler que les H.L.M.
louent à la Ville, la totalité des bâtiments.

Il est nécessaire que les locaux techniques
(garages, ateliers du Centre de Secours) fassent
également l'objet d'une réhabilitation.

Compte-tenu du fait que ces locaux
techniques sont loués pour le franc symbolique à
la Commune, il convient que l'appel d'offres,
lancé par l'Office, le soit, d'une façon
simultanée, par la Commune.

.../...

Par ailleurs, un crédit de 410.000 F. devra être inscrit lors de l'exercice en cours, lors de la réhabilitation des travaux.

Enfin, il est à noter qu'à la suite des travaux entrepris, par l'Office, le loyer devra être augmenté pour faire face aux nouveaux emprunts et aux nouvelles provisions que l'Office devra inscrire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- La réhabilitation des locaux techniques (Centre de Secours du Groupe Clémenceau),
- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au Budget en cours, lors des travaux de réhabilitation,
- D'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer un appel d'Offre pour ces travaux, en liaison avec l'Office Public Départemental des H.L.M.,
- D'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'Avenant à intervenir, pour l'augmentation des loyers du Groupe Clémenceau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. les Membres présents,
Pour extrait conforme.

Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,



Y. TAP